

Embassy of Algeria
to Japan



سفارة الجزائر
باليابان

在日アルジェリア大使館

Communiqué

L'Ambassade informe les ressortissants algériens établis au Japon, que dans le cadre de la poursuite des mesures de régularisation de la situation vis-à-vis du service national, une opération de régularisation est lancée au profit des citoyens de la classe 2010 (nés entre le 01.01.1990 et le 31.12.1990) et les retardataires des classes antérieures.

A cet effet, les personnes désireux de bénéficier de ces dispositions, sont invitées à déposer auprès de l'Ambassade, leurs dossiers de régularisation constitués de :

- D'un extrait de naissance
- D'une copie de la carte d'immatriculation consulaire.
- D'un certificat de scolarité, copie du diplôme ou l'attestation d'abandon des études.
- de trois (03) photos d'identité identiques, récentes et de même tirage